

## **Gestion moins ruineuse de la faune genevoise refusée 2010**

Suite à l'initiative de mai 1974, la chasse est interdite sur le territoire de la République et Canton de Genève. 80% de la population s'étant abstenue de voter, cette interdiction n'a été voulue qu'à peine par 15% des habitants du canton.

Un surcoût de plusieurs dizaines de millions de francs pour le contribuable, sous la forme de pertes de la recette des permis de chasse, du doublement du nombre des gardes, de leurs frais sociaux, de leur équipement, des dédommagements et de la prévention des dégâts agricoles, d'agraineage de dissuasion, de personnes mandatées pour de très nombreuses études et contre-études, et, cerise sur le gâteau, des indemnités de tir de nuit !

La surface forestière de Genève n'étant que de 3300 ha, transposés à des cantons tels que Vaud ou Valais, tous ces frais atteindraient des sommes faramineuses ; sans parler de l'explosion des dégâts et du nombre d'animaux à abattre ! La faune genevoise, dans sa globalité, ne se porte pourtant pas mieux que celles d'autres cantons, malgré la désinformation que pratiquent certains pour des raisons purement idéologiques, mais probablement aussi afin de continuer à bénéficier de la manne financière qui découle de cette situation. Quoi qu'il en soit, 35 ans plus tard, Genève allait peut-être retrouver une gestion de sa faune plus rationnelle, moins ruineuse et surtout moins hypocrite.

En effet, en novembre 2009, le député libéral Pierre Weiss, conscient de l'ineptie financière et écologique de cette gestion, avait réussi à faire supprimer, par la commission des finances, l'indemnité accordée pour les tirs de nuit et demandait que les tirs de régulation soient « externalisés » à des particuliers, moyennant finance et comme prévu par la loi actuelle. Rien que du bon sens, me diriez-vous ? Erreur, car le 18 décembre, le Grand-Conseil genevois désavoua Pierre Weiss et les députés votèrent à 71 contre 5 (+ 6 abstentions), pour le maintien de cette indemnité et refusèrent d'entrer en matière en ce qui concerne la délégation des tirs à des particuliers.

Passons sur le fait que, oubliant leurs assurances antérieures, plusieurs députés ont retourné leur veste à la dernière minute et livrons quelques perles du débat au Parlement : « les chasseurs sont des gens qui ont des problèmes psychologiques » ou encore « il faut au maximum 2 balles à un garde pour tuer un sanglier, alors qu'un chasseur tire 10 à 15 balles pour le même résultat » ! Le député, auteur de cette phrase historique, semble ignorer que les chasseurs suisses doivent passer un sévère examen de tir, prouvant non

seulement leurs aptitudes à tuer le gibier proprement, mais également leur prudence lors du maniement d'une arme à feu.

La *Tribune de Genève* et la *TSR* ont fait montre d'une partialité et d'un manque de fair-play écœurants, en donnant largement la parole aux antichasses et aux bénéficiaires du statu quo, tout en omettant de consulter les chasseurs genevois et ceux qui étaient favorables à ce changement. Lors de leur authentique campagne de désinformation, les adversaires de la chasse nous ont servi leur vieille ritournelle du « lobby des chasseurs qui essaie de contourner par la bande l'interdiction de la chasse, massivement voulue par les Genevois ».

Pourtant, la pétition pour la réouverture de la chasse en 2002, la motion pour l'introduction des gardes auxiliaires en 2003, ainsi que cette dernière tentative infructueuse d'introduire des éléments de bon sens dans la gestion de la faune genevoise, ont toutes été initiées par des cercles agricoles et/ou politiques et non par les milieux cynégétiques ! Le seul lobby que l'on voit à l'œuvre est celui des antichasses primaires, terrifiés qu'ils sont de voir que la « chose » qu'ils ont créée il y a 35 ans, commence à « branler au manche » et à faire grincer bien des dents.

Quant aux 35 000 animaux fusillés par les gardes et qui selon nos détracteurs n'auraient jamais dû l'être, ils s'en fichent comme de leur premier poireau, prouvant par là leur incohérence et leur hypocrisie ! Il incombe aux chasseurs genevois de continuer à dénoncer ce système et aux chasseurs confédérés de s'inspirer du cas genevois, afin que pareil gâchis ne puisse plus jamais se reproduire ailleurs.

*Denis Calomeni*